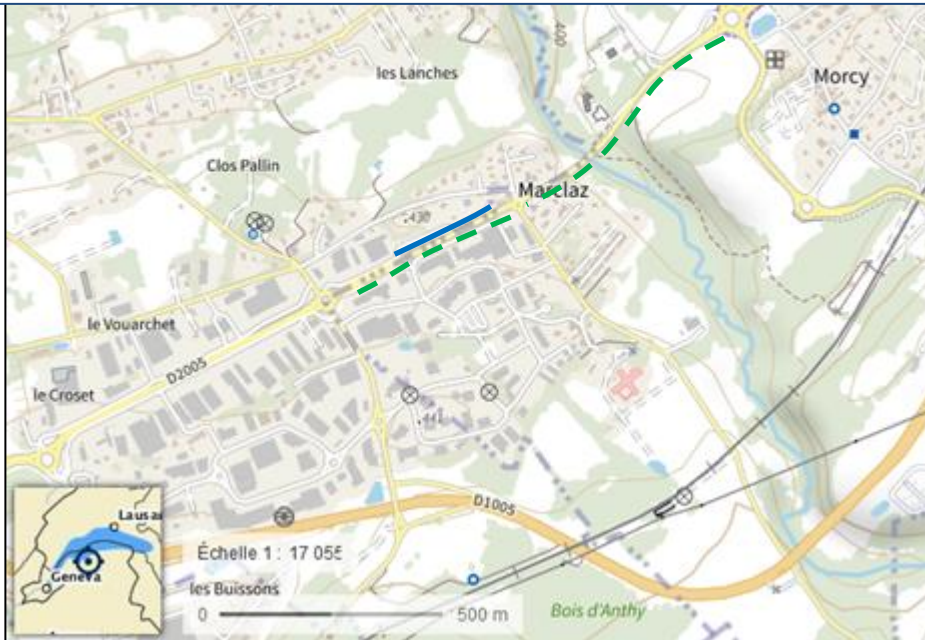


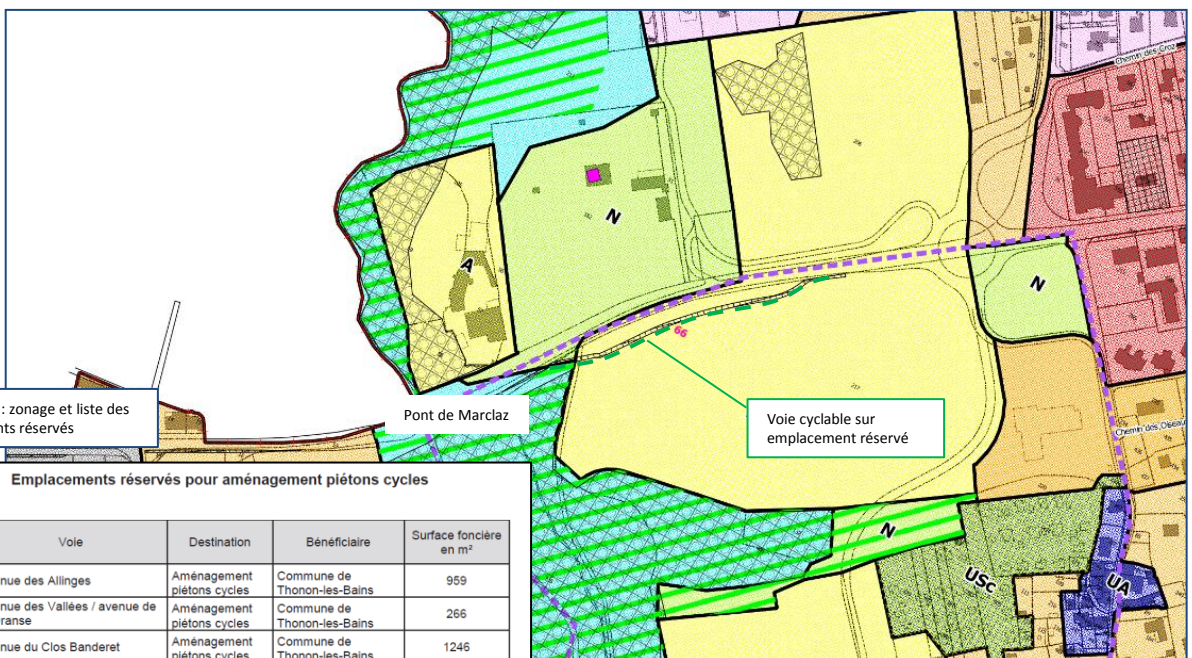
Des aménagements utiles pour la liaison entre la ville et la zone commerciale « Espace Léman » :

- Une liaison cyclable et piéton sécurisée entre le rond point de Létröz et le rond point de la croisée d’Anthy, avec passerelle sur le Pamphiot. — — — —
- Compléter (sur la commune d’Anthy) le chemin piéton qui existe sur ce trajet. —————



Une première étape réalisable dans le cadre du budget participatif de Thonon :

Sur l’emplacement réservé prévu au PLU, une voie cyclable qui permettrait aux cyclistes, venant de l’ouest et ayant passé l’épreuve du pont de Marclaz, de se réfugier sur une voie à eux dédiée (et se libérer de la pression de la file de voitures accumulée derrière).



Extraits PLU : zonage et liste des emplacements réservés

Emplacements réservés pour aménagement piétons cycles				
N°	Voie	Destination	Bénéficiaire	Surface foncière en m²
63	Avenue des Allinges	Aménagement piétons cycles	Commune de Thonon-les-Bains	959
64	Avenue des Vallées / avenue de la Dranse	Aménagement piétons cycles	Commune de Thonon-les-Bains	266
65	Avenue du Clos Banderet	Aménagement piétons cycles	Commune de Thonon-les-Bains	1246
66	Route de Genève	Aménagement cyclable	Commune de Thonon-les-Bains	1905